

Conseil municipal du 18 Octobre 2017

Sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS: Marc BUFFAT, Françoise COURNU, Alain VAUGRENARD, Hélène DENYS, Francis NAUD, Jean Michel TICHET, PEYTOUR Sylvie, LE GOANVIC Didier, MAGNOU Jean-Pierre, LACOSTE Marie-Laure.

ABSENTS: Yvonne Gras, Claude BOSSAVY, Paulette BOUKHALO, Sandrine CHAUMONT

PROCURATIONS: Sandrine CHAUMONT à Sylvie PEYTOUR
Claude BOSSAVY à Marie Laure LACOSTE
Paulette BOUKHALO à Hélène DENYS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Francis NAUD

Madame Le Maire demande à l'assemblée le rajout du point sur l'adhésion de la charte départementale de signalisation directionnelle et touristique intégrant la Charte départementale de Signalisation locale (SIL) à l'ordre du jour :

ADHÉSION CHARTE DÉPARTEMENTALE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET TOURISTIQUE intégrant la Charte départementale de Signalisation d'information locale (SIL)

Le Département de la Dordogne a engagé la mise à jour de sa charte qui a pour objet de définir la politique de signalisation touristique départementale, en fixant les règles applicables à tous.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique globale de signalisation routière qui va mettre en valeur le patrimoine tout en respectant les règles de signalisation et intégrer les impératifs de sécurité routière et de qualité de l'environnement.

Cette charte s'intègre dans l'étude globale du Schéma Directeur Départemental de Signalisation, ce qui permet d'assurer la cohérence entre la signalisation de direction et la signalisation touristique.

Cette charte comprend la SIL (Signalisation d'Information Locale) qui est un complément de la signalisation directionnelle et touristique concernant les pôles et activités liées au tourisme.

Afin de mettre en place une signalisation homogène, cohérente et harmonieuse sur l'ensemble du département, par l'élaboration de projets globaux à l'échelle des territoires des communes, des communautés de communes ou d'agglomérations, signataires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **décide** :

-**d'adhérer** à la charte départementale de Signalisation d'Information Locale (SIL) de la Dordogne.

-**de s'engager** à respecter les principes de la Charte départementale de Signalisation d'Information Locale (SIL)

-**de gérer et d'entretenir** le parc de panneaux SIL mis en place.

-**d'assurer** dans le temps, le suivi et la validité des activités signalées.

SDE24 : GROUPEMENT ACHAT ÉLECTRICITÉ 2018-2019. **Avenant n° 1 : convention de transfert de compétences.**

La compétence éclairage public a été transférée, en 2010 au Syndicat Départemental d'Énergies et la commune d'Excideuil a adhéré au groupement le 03 avril 2017 suite à la proposition du SDE24.

Vu la délibération du 03 décembre 2015 décidant que le SDE24 assure la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public.

Vu que la commune a adhéré au groupement d'achat d'électricité 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de signer l'avenant n° 1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements des éclairages publics.

- **Autorise** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24

- **Autorise** le Maire à signer la convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local, à intervenir entre la collectivité, le SDE24 et la trésorerie, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA.

MODIFICATION RÈGLEMENT CIMETIÈRE

Madame le Maire donne lecture du règlement municipal sur la police du cimetière et indique que suite à la charte 0 pesticide et 0 herbicide, l'utilisation de ces produits est interdite dans l'enceinte du cimetière.

Un article supplémentaire dans le règlement sur la gestion des déchets devra être rajouté au règlement pour stipuler que cette gestion incombe aux propriétaires des tombes et qu'un tri sélectif a été prévu à cet effet. (Toute l'année et en particulier en période de Toussaint)

Elle demande au conseil de lui donner un avis sur le règlement municipal sur la police du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'adopter le nouveau règlement du cimetière

Donne un avis favorable sur le règlement municipal de la police du cimetière.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZÈRE EN PÉRIGORD : **MODIFICATION DES STATUTS**

Vu la délibération n° 092-2017 du conseil communautaire Isle Loue Avezère en Périgord date du 28 septembre 2017 modifiant les statuts de l'EPCI,

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire va modifier ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2018 afin d'intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), rendue obligatoire en vertu de la loi « NOTRe ».

Il est aussi souhaitable de modifier l'intitulé de certaines compétences.

À l'unanimité, les propositions de modifications des statuts ont été adoptées.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts qui en découle.

Madame Sylvie PEYTOUR, ne prend part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les modifications des statuts afférentes

RPOS 2016 : OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice et faire l'objet d'une délibération

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

RPOS 2016 : OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2016, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) du SPANC.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	117 536.73 €	0.00 €	0.00 €
D-1312 : Régions	0.00 €	37 414.32 €	0.00 €	0.00 €
D-1313 : Départements	0.00 €	3 897.60 €	0.00 €	0.00 €
D-1332 : Amendes de police	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	117 536.73 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 414.32 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 897.60 €
R-1342 : Amendes de police	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	164 848.65 €	0.00 €	164 848.65 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	164 848.65 €	0.00 €	164 848.65 €
Total Général		164 848.65 €		164 848.65 €

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	DM n°5 2017
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
dm loyers regul

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total Général		3 000.00 €		3 000.00 €

24164 Code INSEE	EXCIDEUIL COMMUNE D'EXCIDEUIL	VI n°1 2017
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
001

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 198.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 198.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2017209 : REFECTION BOULODROME	0.00 €	32 198.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	32 198.44 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	32 198.44 €	32 198.44 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les décisions modificatives énumérées ci-dessus.

Questions et informations diverses :

- Mme le maire fait part au conseil municipal des travaux effectués par la société Orange sur le réseau, il en résulte une meilleure réception pour les usagers Orange mobile ainsi qu' meilleur débit internet. Une ouverture du réseau fibre va permettre l'extension vers St Martial d'Albarède et St

Pantaly d'Excideuil en attendant l'extension vers St Médard d'Excideuil et d'autres communes.

- Mme le maire et Marc BUFFAT ont participé à une réunion à la CCI en présence d'Arnaud DUFRAISSE et de Céline FLORIT. Ils ont assisté à une conférence et à un atelier collectifs pour aborder l'évolution dans la manière de consommer. L'objectif étant de continuer à redynamiser le centre bourg tout en sachant que les avant-projets initiés doivent être revus.
- Les organisateurs de « *La course enchantée* » invite le CM à une rencontre au château le 16/11/2017 à 20h à la CANI et institut Bergonié et nous informe du choix de la date pour 2018 à savoir dernier WE de juin. Francis NAUD souhaite faire 2 remarques :
 - Le comportement d'un organisateur ayant continuellement perturbé la cour du château avec d'incessants allers et venues en Quad.
 - Constat désagréable du Président lors de la précédente course
 - Pas de respect des structures et des autres activités autour.
 - Le choix de la date pour 2018 s'est fait sans concertation aucune avec les manifestations préexistantes : Trophée Baby Blondel (Rugby), expositions au castelet (Excit'œil), ...
- Cirque sans nom : très beau spectacle pour résidents et pour adultes et enfants.
- Restos du cœur :
Des travaux de rénovation, bien nécessaires, de la salle sont en cours (un stagiaire des Services Techniques, encadré par un agent des ST de la commune va renforcer l'équipe et pourra aider à ces travaux).
Ces travaux doivent être effectués avant le 20/11
Un échange avec le SIVOS pour une connexion WIFI est en cours.
- Marc BUFFAT nous fait part des objectifs 2021 pour le bassin Adour Garonne. Marc BUFFAT a assisté à une réunion pour les prévisions à venir. Il en résulte une extension des compétences accompagnée d'une restriction budgétaire et un risque de répercussions sur les futures subventions allouées aux communes.
- Marc BUFFAT nous fait part des travaux de la commission tourisme de la CCILAP.
Mise en place d'une sous-commission: Marc BUFFAT a pris la présidence de cette sous-commission "Grands travaux".
Il est question de la réalisation de sentiers thématiques : les Forges de Savignac-Lédrier, le développement des gorges de l'Auvezère entre Génis et Cubjac, le bassin d'eau close sur Excideuil.
- La cité scolaire nous fait part des problèmes qu'elle a rencontrés face à la détection de légionnelle dans leurs circuits d'eau chaude (sanitaires de l'internat), problèmes rapidement réglés. Elle a été amenée à utiliser les vestiaires du gymnase du SIVOS pour les douches des internes. Cette situation nous amène à prendre en compte les recommandations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la prophylaxie de la légionnelle dans les établissements recevant du public (ERP). En plus des contrôles sanitaires habituels il va falloir contrôler les différents circuits d'eau chaude (Vestiaires sportifs, établissements scolaires, piscine...) Un devis a été demandé au laboratoire départemental, devis qui s'élèverait à 150 euros +25€ de plus pour 3 visites de contrôle annuel plus les défraitements (1380€/an). Le SIVOS demande à être associé pour une mutualisation des coûts. Le SIVOS déplore par ailleurs de ne pas avoir été associé à ces démarches, d'autant plus que ses installations ont fait l'objet de visites.
- Mme Françoise COURNU nous fait part de l'évolution de la vente de l'ancien mobilier scolaire, vente augurée lors de la brocante d'août 2017. Cette vente de bureau de maître, de

bureau d'écoliers etc. est toujours d'actualité et attend vos sollicitations (1 725 € de ventes réalisées à ce jour)

- Il y a eu des contrôles routiers réalisés sur Excideuil
- Mme le maire nous fait part de différents courriers de remerciement émanant de : madame MARCHEIX pour les travaux réalisés sur l'aire de jeux des promenades, du club de l'amitié pour l'octroi de la subvention,
- Une rencontre de l'équipe municipale a eu lieu avec le père Antoine ALTIÉRI, nouveau prêtre de la paroisse. L'abbé DARFEUILLE a fait ses adieux sans la présence de la Municipalité non conviée.
- Une réunion sur le glyphosate organisée par l'association Raméal Péri-Vert aura lieu à la mairie le 27/10 de 14h30 à 17h à la salle du Château.
- Présentation de la plaquette du programme culturel « Juste pour vous » de la CCILAP, programme qui succède à celui des « Voix de l'hiver ».
- Un forum des associations est prévu le 04/11 dans la salle du Château d'Excideuil.
- Raid régional : la 1^{ère} et la seconde place pour des enfants d'Excideuil à Terrasson

Nous rappelons que les différents documents sont consultables en mairie.